

Les enjeux du budget intégrant l'égalité sur les territoires en politique de la ville



Mai 2022



CONTRIBUTION DU RÉSEAU NATIONAL DES CRPV CLUB ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



RÉSEAU NATIONAL DES
CENTRES DE RESSOURCES
POLITIQUE DE LA VILLE



EN PRÉAMBULE

En deux mots ... Le réseau national des centres de ressources politique de la ville

Les centres de ressources de la politique de la ville sont des espaces d'information, d'échanges et de qualification, pour les différents·e·s acteurs·rice·s de la politique de la ville. Ils ont pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs·rice·s du développement social, économique et urbain, à commencer par les professionnels·le·s de la politique de la ville. Ils mettent à leur disposition des ressources (informations, documentations, expériences...) et favorisent leurs échanges. Dans leurs missions, ils tiennent compte d'une part de l'évolution des politiques publiques et des transformations qu'elles induisent, et d'autre part des réalités territoriales, c'est-à-dire des besoins identifiés sur le terrain et des systèmes locaux d'organisation.

À ce titre, ils constituent des observateurs privilégiés des dynamiques territoriales urbaines. Les centres de ressources politique de la ville couvrent la quasi totalité du territoire national (métropole et outre-mer), leur périmètre d'intervention est le plus souvent régional. Forts de leurs spécificités, le plus souvent reflet de leur ancrage local, les centres de ressources politique de la ville s'appuient sur leur réseau national pour tirer partie de leurs complémentarités.

Ce réseau a pour objet de mettre en commun des sources, des ressources et des analyses. Alors que chaque centre de ressources possède sa propre identité et ses outils de communication, le portail du réseau national a vocation à valoriser les dynamiques de collaboration qui animent le réseau, ainsi que les savoirs et savoir-faire qui peuvent être mobilisés.

Sommaire

I. Contexte international et national	3
II. Production et accompagnement des centres de ressources politique de la ville sur le budget intégrant l'égalité	6
III. Les constats relatifs aux actions menées par les CRPV	8
IV. Des idées pour la suite	12
Conclusion	14

Cette note s'inscrit dans le cadre des travaux du Club Égalité femmes-hommes du réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV). C'est une contribution collective qui rend compte de la dynamique mise en œuvre sur les territoires par sept CRPV¹ autour des enjeux d'égalité femmes-hommes (EFH) et plus particulièrement sur le budget intégrant l'égalité (BIE). Le Club souhaite mettre en avant, dans cette contribution, un certain nombre de constats et de points de vigilance observés par les CRPV. Ces observations n'ont pas la prétention d'être représentatives de l'ensemble des réalités du territoire national.

1. Contexte international et national

A. Dans les politiques publiques globales

Au niveau international, l'égalité entre les sexes² est un des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations-Unies³. En France, cet ODD a été décliné dans une feuille de route en septembre 2019⁴.

D'autres engagements ont été impulsés par l'Union européenne à travers la stratégie européenne pour l'emploi et la croissance, dite stratégie Europe 2020, adoptée en 2010, ainsi que le Pacte européen 2011-2020 pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Union européenne.

En France, la loi du 4 août 2014 renforce le cadre juridique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Concrètement, depuis cette date, l'État, les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics doivent mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée associant la prise en compte transversale de ces enjeux dans toutes les politiques publiques avec des mesures spécifiques. Un objectif d'égalité dans leur conception et leur mise en œuvre doit être fixé.

La prise de conscience de la nécessité de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes progresse dans la société, jusqu'au sommet de l'État français. Le gouvernement actuel a d'ailleurs déclaré l'égalité femmes-hommes "Grande cause du quinquennat".

¹ Irev, Labo Cités, ORIV, Ressources urbaines, Villes au Carré, Villes et Territoires Occitanie, Pôle ressources ville et développement social.

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

³ Adoptés en 2015, les ODD sont un cadre qui doit s'imposer à l'échelle mondiale, à tous les niveaux des États et des territoires pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de tous d'ici 2030.

⁴ <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd5-realiser-l-egalite-des-sexes-et-autonomiser-toutes-les-femmes-et-les>

À la suite des décisions du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) du 8 mars 2018, une expérimentation d'un BIE (ou budget sensible au genre-BSG) est pilotée par la direction du budget (rattachée au ministère de l'Économie et des Finances) et le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) (rattaché au ministère des Solidarités et de la Santé). Le BIE consiste à se demander si les politiques publiques renforcent ou diminuent les inégalités entre les femmes et les hommes. Cette démarche répond à la volonté de privilégier une approche intégrée, et vise à rendre concrets et mesurables les efforts menés par les politiques publiques au profit de l'égalité femmes-hommes. Compte tenu de la structuration du budget du programme 137 (qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes), la traduction concrète et budgétaire de l'égalité femmes-hommes donne lieu à une déclinaison dans d'autres programmes. Un groupe de travail, piloté conjointement par le ministère chargé des comptes publics et le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, a désigné quatre ministères expérimentateurs :

- l'Agriculture (programme 143) ;
- la Culture (programmes 131 et 224) ;
- la Cohésion des territoires/Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT - (programme 147) ;
- les Affaires sociales (programme 304).

Cette expérimentation vise à :

- proposer des recommandations pour compléter les instructions, les procédures et les outils budgétaires, tant sur le versant des recettes que celui des dépenses ;
- préconiser une méthodologie pour la réalisation d'un budget intégrant l'égalité ;
- évaluer les besoins en formation des agents « métiers » et « budget/performance » des ministères participant au processus d'élaboration des documents budgétaires de l'État ;
- recenser les données sexuées disponibles permettant l'évaluation de l'impact budgétaire sur les femmes et les hommes.

Dans le chapitre sur la mise en place du BIE, le rapport d'information⁵ fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi de finances pour 2022 indique que :

“[...] Pour chacune des actions, de nouveaux indicateurs ou sous-indicateurs fondés sur le genre ont pu être construits [...]. D'autres sont de nature plus opérationnelle et permettent une action en amont. Par exemple, en matière de politique de la ville (programme 147), une procédure de vérification de l'égaconditionnalité des subventions versées aux porteurs de projets a pu être mise en place. Dans l'ensemble, les premières conclusions tirées de ces expérimentations font état d'un besoin de clarification des attentes en matière de genre, de la tenue d'un cadre interministériel d'échange sur cette question, ainsi que la nécessité de disposer plus systématiquement de données genrées, ce qui suppose un travail d'adaptation des systèmes d'information de l'État. La conception et le pilotage de ces expérimentations, tout comme a fortiori leur généralisation, supposent d'importantes ressources humaines et techniques, ainsi qu'un pilotage politique fin. Or, la crise sanitaire a bouleversé l'ordre des urgences et les expérimentations conduites en 2019 n'ont pas été poursuivies.”

B. Dans le cadre de la politique de la ville

La circulaire du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) inscrivait déjà la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un enjeu transversal. Mais les CUCS n'ont pas ou peu développé de stratégie en faveur de l'EFH.

⁵ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b4614_rapport-information.pdf

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise que l'égalité entre les femmes et les hommes doit être une priorité transversale obligatoire des contrats de ville et préconise de l'intégrer dans les trois piliers thématiques - cohésion sociale, renouvellement urbain et cadre de vie, développement économique et emploi -, donnant lieu au déploiement des actions. Un cadre de référence⁶ du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET devenu ANCT en 2020⁷), en précise la méthode attendue en septembre 2014.

Depuis 2014, les contrats de ville et les différents appels à projet, notamment, énoncent cet enjeu, mais il est rarement porté de manière opérationnelle et reste encore souvent de l'ordre de l'intention. Il est peu pris en compte de manière structurée et systématique. Cette difficulté à travailler cette dimension de manière intégrée est d'autant plus surprenante que la question de la mixité de genres ainsi que la place des femmes et des jeunes filles, sont des enjeux largement évoqués dans le champ de la politique de la ville et ce, depuis longtemps.

L'instruction du 7 mars 2019⁸ relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la ville initie une nouvelle étape dans la mise en place d'une démarche intégrée, en prévoyant l'expérimentation de la mise en place d'un BIE dans la programmation des crédits du Programme « politique de la ville » (Programme 147) dès l'exercice 2020.

Un groupe de travail fut mis en place, associant des représentants·e-s nationaux et régionaux : Conseil national des villes (CNV), Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), SDFE, préfectures, directions régionales jeunesse, sport et cohésion sociale (DRJSCS), directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ainsi que quelques acteur·trice·s qualifié·e·s (dont le CRPV Villes au Carré). Les travaux de ce groupe se sont appuyés sur l'audition d'expert·e·s (centre Hubertine Auclert, Urbact, Angèle Dion, élue de Plaine Commune, et Yves Raibaud, chercheur géographe spécialiste de la géographie du genre) et les retours d'expériences des participant·e·s.

En août 2019, le ministère de la Ville a adressé aux services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des crédits du P147, une note technique⁹, élaborée sur la base des réflexions conduites dans le cadre de ce groupe de travail, précisant les modalités de mise en place du BIE. L'objectif affiché était de sensibiliser les acteur·trice·s de la politique de la ville aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, d'objectiver les inégalités en cotant les projets sollicitant un financement du Programme 147 à l'aide d'une grille d'analyse¹⁰, et de réfléchir à l'octroi d'un bonus pour des projets exemplaires.

À l'issue de deux années d'expérimentation, fortement impactées par la crise sanitaire de la Covid 19, l'ANCT souhaite réactiver cette démarche. À ce titre, elle a sollicité l'Afnor fin 2021, dans le but de produire un référentiel AFNOR-SPEC « Critères d'évaluation des projets de politique de la ville au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Dans ce cadre, elle a lancé un nouveau groupe de travail dans lequel le club EFH du RNCRPV est représenté par l'ORIV et Villes et Territoires Occitanie. L'objectif est de produire un document simple et accessible pour promouvoir une méthode appropriable et transférable. L'ANCT confirme ainsi l'approche BIE de manière positive et volontariste, avec pour ambition de co-crée la référence pour l'évaluation des projets mis en place dans les quartiers politique de la ville, et d'outiller l'ensemble des actrices et acteurs concerné·e·s dans les territoires.

⁶ [Cadre de référence "égalité femmes-hommes" dans les contrats de ville de nouvelle génération](#), CGET, 2014.

⁷ Créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Elle est née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Epareca et de l'Agence du numérique.

⁸ https://pqn-a.fr/wp-content/uploads/2019/04/2019-03-07_Circulaire-de-gestion-2019.pdf

⁹ <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Bulletinofficiel-0031103&reqId=3abea9de-326b-44f2-8042-9abbf779a1d1&pos=6>

¹⁰ Annexe 4 de la note technique du 7 août 2019.

2. Production et accompagnement des centres de ressources politique de la ville sur le budget intégrant l'égalité

A. La genèse

En 2013, Villes au Carré, centre de ressources politique de la ville Centre et Val de Loire, a publié deux notes : l'[une](#) sur l'EFH dans les contrats de ville (en tirant des enseignements des CUCS) et l'[autre](#) sur l'approche intégrée de l'égalité femmes-homme, rédigée dans le cadre d'un programme du Fonds social européen (FSE) avec Claudy Vouhé de l'association l'Être égale.

En 2014, sept CRPV¹¹ ont souhaité partager leurs expériences et mettre en commun leurs idées sur les enjeux d'EFH. Soutenus par la mission Égalité femmes-hommes de la Direction de la Ville et de la Cohésion urbaine du CGET, ils se sont réunis en séminaire à Tours les 4 et 5 novembre 2014 afin de réfléchir à de nouvelles modalités de travail. Ils se sont attachés à clarifier les concepts de l'égalité femmes-hommes et à proposer des actions pérennes. Le fruit de leur réflexion a donné lieu en mars 2016 à un document-ressource¹² permettant d'engager un travail de fond sur l'égalité femmes-hommes. Ce document a été complété par une bibliographie et un panorama des actions conduites par différents CRPV.

En 2019, un club EFH est créé par Villes au Carré et l'ORIV, réunissant les centres de ressources politique de la ville abordant (ou projetant de le faire) cet enjeu de l'égalité. Son but est de renforcer les échanges et les coopérations sur cet enjeu au niveau des CRPV. Il est actuellement co-animé par l'ORIV (CRPV Grand Est) et Villes et Territoires Occitanie, et se met à disposition des CRPV souhaitant s'investir dans ce type de démarche.

B. Les actions conduites sur le budget intégrant l'égalité

Sur le BIE, certains CRPV avaient déjà initié des actions en 2018-2019, mais c'est en 2020-2021 que les actions se sont fortement développées. Le plus souvent, l'action est venue répondre à une demande formulée par l'État (DDETS-PP, DREETS, Préfecture). Plus rarement, les délégations (régionales ou départementales) aux droits des femmes ont été à l'initiative et/ou associées à cette démarche, notamment pour concevoir ou soutenir des cycles de sensibilisation ou de qualification des acteur-trice-s institutionnel-le-s au niveau départemental ou régional¹³.

L'objectif premier des CRPV était de fournir aux acteur-trice-s des outils pour prendre pleinement en compte cette dynamique d'égalité femmes-hommes dans les projets, et de disposer de clefs pour comprendre et agir de manière spécifique et transversale.

Les CRPV ont proposé différents formats : sensibilisation, qualification ou formation, avec des durées variables : 2 heures, une journée ou encore un cycle de plusieurs journées.

Les rencontres se sont déroulées en présentiel lorsque le contexte sanitaire le permettait. Le distanciel n'a cependant pas altéré la qualité de l'action. Pour un certain nombre de CRPV, les journées se sont

¹¹ Centre de ressources politique de la ville en Essonne (devenu Ressources urbaines en 2021), Centre de ressources de Mayotte, Espace picard pour l'intégration (EPI), Institut régional de la ville (Irev), Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV), Pôle de ressources ville et développement social du Val d'Oise et Villes au Carré.

¹² http://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=3861

¹³ Notamment en Hérault, Val de Marne, Essonne, Grand Est, Haute-Marne, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Indre-et-Loire, Hauts-de-France.

intégralement déroulées en visioconférence, tout en maintenant une haute qualité d'animation et de pédagogie grâce à la maîtrise du distanciel par l'intervenant·e.

Le plus souvent ces interventions ont été animées par les mêmes expertes, car les professionnel·le·s en mesure d'accompagner les territoires à la mise en œuvre du BIE dans le cadre de la politique de la ville sont rares.

Ces cycles et journées ont permis de toucher plus de 600 acteur·trice·s de la politique de la ville : élu·e·s, technicien·ne·s des collectivités locales et territoriales amené·e·s à instruire des dossiers de subvention, agents de l'État, dont délégué·e·s du préfet. Au-delà de la sphère institutionnelle, l'atout de la démarche des centres de ressources politique de la ville a été de sensibiliser et de former également les porteurs de projet des contrats de ville, et de participer ainsi à l'émergence d'une culture commune de l'égalité femmes-hommes.

La majeure partie des actions menées par les CRPV ont donné lieu à des productions offrant des repères pour la mise en œuvre du BIE ou pour pérenniser le travail de sensibilisation amorcé : dossiers de capitalisation, supports de formation, notes, vidéos, webdocumentaires, bibliographies.

Tous les CRPV n'ont pas initié cette démarche en même temps, ce qui a permis l'émergence d'une très bonne dynamique collaborative entre eux, s'inspirant mutuellement et enrichissant réciproquement leurs approches et leurs capitalisations.

3. Les constats relatifs aux actions menées par les centres de ressources politique de la ville

A. Des freins à la mobilisation

Il n'a pas toujours été simple de mobiliser les publics sur cette question parfois perçue comme marginale ou vécue comme une contrainte supplémentaire. Les acteur·trice·s mobilisé·e·s sont majoritairement celles et ceux déjà sensibles à cet enjeu de l'égalité entre les sexes.

Le contexte de crise sanitaire a d'autant plus affecté cette mobilisation au printemps 2020 alors que les expérimentations se déployaient. Il a stoppé les réunions en présentiel, a nécessité de réinventer les modules en visioconférence. Les actions ont dû être reportées et le rythme a été perturbé.

Le renouvellement des équipes municipales et intercommunales a aussi considérablement ralenti le travail sur le BIE. Une fois constituées, les équipes ont été très mobilisées par la situation dans les quartiers prioritaires, puis par la gestion des crédits supplémentaires au titre des dispositifs Quartiers d'été et Vacances apprenantes, notamment.

La question de l'égalité apparaît encore parfois comme la seule affaire des femmes. C'est certainement pour cette raison que les femmes ont été bien plus nombreuses que les hommes à participer aux actions des CRPV. Pour autant, ces actions touchent de plus en plus d'hommes.

En revanche, quel que soit le public capté et la forme d'intervention des CRPV, le retour des participant·e·s a toujours été très positif sur l'acquisition de connaissances.

B. Des expériences riches en enseignements

Certaines rencontres se sont déroulées entre instructeur·trice·s (référent·e·s politique de la ville, État et collectivités), entre porteurs de projet ou en inter-acteur·trice·s. Ces temps de qualification réunissant porteurs de projet et instructeur·rice·s ont été très appréciés et ont parfois permis un dialogue inédit.



Formation en distanciel inter-acteur-trice-s : faire travailler instructeurs et opérateurs main dans la main

Ressources Urbaines, centre de ressources en Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne, a proposé en 2021 un ensemble de formations pensées avec la DDDFE du Val-de-Marne et en réponse aux besoins de formation identifiés en amont. Ces formations ont eu la spécificité de rassembler à la fois les agents des collectivités locales amenés à instruire les dossiers de subvention et les opérateurs-riche-s du contrat de ville amené-e-s à déposer une demande de subvention sur le département.

Animées par Claudy Vouhé de l'Être égale, les formations visaient à tester la méthodologie de l'approche intégrée et relative au budget intégrant l'égalité femmes-hommes ainsi qu'à déterminer les modalités d'appui des porteurs de projets pour une meilleure intégration de l'égalité femmes-hommes dans leurs projets. Le tout sous un format en distanciel.

Des travaux en sous-groupes mélangeant instructeur-riche-s et porteurs ont permis :

- 1 / aux porteurs d'identifier les freins et leviers perçus pour intégrer l'égalité dans un projet ;
- 2 / aux instructeur-riche-s d'avoir des outils pour conseiller et argumenter pour aider les porteurs de projet à intégrer la question du genre ;
- 3 / aux deux : de se rendre compte des attentes, freins et besoins de part et d'autre.

Une séquence de mises en situation, à partir de dossiers de demande de financement du territoire val-de-marnais, a également été proposée, afin d'établir des analyses concrètes et d'être au plus proche des réalités du territoire.

Les participant-e-s de cette formation ont justement apprécié le travail collaboratif entre acteur-trice-s de terrain divers (professionnel-le-s politique de la ville et égalité femmes-hommes, associations, collectivités, État...).

Si ces temps de rencontre ont été appréciés, ils ont également suscité des questionnements. Les chef-fe-s de projet politique de la ville ont notamment insisté sur le manque de moyens humains permettant de sensibiliser largement les porteurs de projet à cet enjeu de l'égalité femmes-hommes. Ces derniers, quant à eux, ont émis le besoin d'un appui à la mise en application opérationnelle de cette approche.



Budget intégrant l'égalité dans la politique de la ville : allons plus loin en Auvergne-Rhône-Alpes !

Après avoir organisé plusieurs journées de sensibilisation au budget intégrant l'égalité dans la politique de la ville en 2020-2021, Labo Cités, centre de ressources politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes, a proposé, en novembre 2021, une séance d'approfondissement afin de répondre aux demandes récurrentes d'accompagnement des participant-e-s à ces journées. L'objectif était de permettre aux professionnel-le-s d'appliquer concrètement le BIE à partir d'un projet qu'ils-elles mènent au sein de leur structure. Animée par Claudy Vouhé, cette journée a permis à celles et ceux qui le souhaitaient de présenter leur projet et d'échanger avec le groupe pour l'améliorer du point de vue de l'égalité femmes-hommes : savoir coter son projet en G0-G1-G2 (de la non prise en compte de l'égalité femmes/hommes à une action impactant les causes des inégalités femmes/hommes) et surtout connaître et activer les leviers pour passer de G0 à G1. Ont participé à cette journée des opérateurs du contrat de ville et des instructeur-riche-s, ce qui a facilité la compréhension des enjeux de chacun sur le sujet.

Les participant-e-s ont été sensibles à la traduction opérationnelle de l'égalité proposée à travers ces temps de travail (apport de méthodes et d'outils). Cela a pu donner lieu à la production de guides méthodologiques ou de webinaires.



Un guide méthodologique pour un appui concret à la mise en œuvre de projets intégrant le souci de l'égalité

Dans le prolongement d'une formation organisée les 28 et 29 septembre 2020 à Montpellier, Villes et Territoires Occitanie, centre de ressources politique de la ville en Occitanie, a conçu en novembre 2020 un guide méthodologique destiné aux associations (et aux autres acteurs et actrices de la politique de la ville) qui, quel que soit leur champ d'actions, doivent désormais mesurer l'impact de leurs actions sur l'égalité entre les femmes (filles) et les hommes (garçons). Ce guide, co-écrit par Villes et territoires Occitanie et L'Être égale, contient tous les outils nécessaires au montage d'un projet sensible à l'égalité des sexes. On y trouve également un dossier-ressources en ligne avec divers supports, dont le dossier issu d'un premier cycle de formation organisé en 2019.

Les porteurs de projet ont été sensibles au message consistant à dire que, à moyens constants, il est possible d'intégrer davantage d'égalité femmes-hommes dans les projets. Ils y ont vu une occasion nouvelle de valoriser leurs actions, tout en répondant à une priorité sociétale.



Un Webdocumentaire "Comment intégrer l'égalité femmes-hommes dans les projets de la politique de la ville ?

"Après avoir accompagné les pilotes des contrats de ville et services instructeurs à l'échelle régionale, l'Irev, centre de ressources politique de la ville en Hauts-de-France, a proposé en mars 2021, un webinaire de sensibilisation à destination des porteurs de projet. Cette rencontre, construite et animée en collaboration avec Claudy Vouhé, cheffe de projet à L'Être égale, visait à fournir aux acteurs-trice-s des clefs pour favoriser une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans leurs projets.

L'Irev propose une restitution synthétique et dynamique de ce webinaire sous forme d'un webdocumentaire autour de quelques grandes questions : l'égalité femmes-hommes de quoi parle-t-on ?, qu'est-ce qu'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes ?, quels leviers pour agir ?, quels écueils éviter ?.

Afin de prolonger le travail engagé sur la mise en œuvre d'une approche intégrée, l'Irev a réalisé une conférence en décembre 2021 permettant d'interroger l'espace public et en particulier l'espace sportif.

Certains services instructeurs (DDTES-PP) et/ou collectivités) ont fait le choix d'envoyer une grille d'auto-questionnement à remplir par les porteurs de projet lors de l'appel à projets. Dans les territoires où la grille d'indicateurs a été transmise sans autre forme de communication, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes n'a pas été pleinement intégrée dans les réponses aux appels à projets par les porteurs et a souvent été vécue comme une contrainte. Certains ont d'ailleurs pu être mis en difficulté pour répondre (manque de connaissance ou d'ingénierie sur le sujet).



Assurer un accompagnement méthodologique et technique à la conception d'actions répondant à l'enjeu de l'égalité femmes-hommes auprès des porteurs de projet de la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville (Moselle, région Grand-Est)

L'ORIV, centre de ressources politique de la ville en Grand Est, a été sollicité en 2020 par la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville. Deux séances de sensibilisation et des journées d'accompagnement ont été mises en place avec comme objectif de sensibiliser les acteurs et actrices du contrat de ville (en particulier les porteurs de projets), aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, par le biais de temps d'échanges collectifs et d'un travail sur le contenu des projets. Ces séances ont permis de sensibiliser les acteurs et actrices du contrat de ville notamment à l'approche intégrée, par un travail de déconstruction de l'approche actuelle. Elles ont aussi permis d'accompagner la mise en œuvre de cette approche intégrée en (re)pensant le contenu des projets et actions menées dans le cadre du contrat de ville et en réfléchissant à la mise en place d'indicateurs pour évaluer l'impact d'une action sur l'égalité femmes-hommes.

Ces temps de qualification ont permis de regarder les projets sous le prisme de l'EFH et de faire monter en compétence les porteurs de projet sur l'approche intégrée femmes-hommes.



Le BIE, un outil au service d'une stratégie en faveur de l'égalité femmes-hommes en Centre-Val de Loire

Dans une démarche pédagogique pour expliquer le BIE, Villes au Carré, centre de ressources politique de la ville en Centre-Val de Loire, a organisé plusieurs séances de sensibilisation avec Claudy Vouhé, en situant la méthode du BIE comme un des leviers d'une stratégie globale (transversale et spécifique) pour la politique de la ville¹⁴.

Les actions ont été menées après la publication d'un Focus sur le BIE avec une forte implication de la directrice régionale à l'EFH, Nadia Benschayari. Cela a permis un nouveau dialogue autour de la politique de la ville entre services de l'État.

Juste avant le premier confinement de mars 2020, une journée prototype a été organisée pour les contrats de ville du Cher sur le thème "vis ma vie", animée par Cécile Dublanche. Elle réunissait les services de l'État et des collectivités, la déléguée régionale EFH et les opérateurs. Le matin était consacré à des interventions pédagogiques et l'après-midi à des exemples d'actions préparées à l'avance avec Claudy Vouhé, à partir de cas concrets issus des autres CRPV. Le défi consistait, pour les opérateurs, à prendre le rôle d'instructeurs, et vice-versa. De manière active, cela a permis de se rencontrer, se former et mieux comprendre les systèmes de contraintes dans son nouveau rôle.

Par ailleurs, un nouveau format pour les élu-e-s a été préparé à la demande de la DDETS d'Indre-et-Loire : un webinaire de 30 minutes avec les messages clés choisis après plusieurs interventions en visioconférence (disponible en replay prochainement).

¹⁴ [Exemple "Le choix de Sophie"](#) - Approche intégrée dans un centre social qui permet l'application du BIE, 2017.

4. Des idées pour la suite

À l'aune des différentes actions menées depuis plusieurs années sur le BIE, les CRPV peuvent proposer quelques pistes d'actions, à destination d'eux-mêmes, mais aussi des services de l'État et des porteurs de projet du contrat de ville, pour poursuivre et amplifier cette démarche.

A. Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteur.trice.s de la politique de la ville

Il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation sur un sujet qui continue souvent d'être appréhendé comme non prioritaire. Poursuivre cette démarche de communication, sensibilisation, outillage, requiert non seulement du temps et des moyens, mais aussi et surtout des compétences. Or, une approche intégrée de l'égalité ne relève pas forcément de l'évidence, lorsque beaucoup de services instructeurs et d'élue.e.s n'ont bénéficié d'aucune (in)formation.

Un constat récurrent est la faible présence des hommes dans les espaces de réflexions et d'actions concernant l'EFH, même si cela progresse et que ceux qui participent sont très impliqués. Des actions et des travaux de réflexion partagée pourraient ainsi porter sur les leviers de mobilisation des hommes sur les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes.

Les supports vidéos (webinaires, webdocumentaires, ressources vidéos) sont des outils à développer car ils permettent souvent d'atteindre un large public.

Par ailleurs, ni les chef.fe.s de projet, ni les CRPV ne peuvent, à eux seuls, sensibiliser et qualifier tous les porteurs de projet à la question de l'égalité femmes-hommes et du BIE. L'identification et la formation d'acteur.trice.s de proximité expert.e.s de la question pourrait participer au déploiement de la culture de l'égalité ou à la formation de personnes ressources sur chaque territoire. Des formations de formateur.trice.s, encadrées par l'État, pourraient permettre d'atteindre cet objectif. La mise en place, par l'État, d'un plan de formation à l'image de "Valeurs de la République et laïcité" (VRL) pourrait permettre d'atteindre une large audience.

B. Répondre au besoin d'accompagnement méthodologique des porteurs de projet

La participation à des temps de sensibilisation/qualification organisés par les CRPV n'est pas suffisante, les porteurs de projet ont exprimé le besoin d'approfondir la méthodologie de projet qui favorise la formulation d'une stratégie prenant en compte le système de cotation (G0, G1, G2). Cet approfondissement doit se coupler avec une méthodologie simplifiée qui permette de se saisir du sujet sans engager de temps ni de moyens supplémentaires, que les associations de proximité n'ont souvent pas.

Les porteurs de projet qui ont participé aux actions des CRPV ont majoritairement déclaré savoir développer des actions spécifiques sur le sujet de l'EFH, mais rencontrent en revanche des difficultés à ne pas réduire leur bilan au comptage du nombre d'hommes et de femmes bénéficiaires, lorsque l'action ne se situe pas spécifiquement dans le champ de l'égalité. La question des indicateurs quantitatifs et qualitatifs doit faire l'objet d'une réflexion pour une réelle montée en compétence sur ce sujet.

C. Adapter les outils

Au lancement de l'expérimentation, la révision du Cerfa a été envisagée, mais cela n'a pas été réalisé. Il s'agit là d'un point d'achoppement pour les instructeur·rice·s. Sur certains territoires, une grille de référence a été proposée aux instructeur·rice·s des dossiers de subvention dans le cadre des contrats de ville. La structuration du Cerfa dans Dauphin n'encourage pas à proposer une lecture affinée de l'impact attendu d'une action sur l'EFH, et ne permet pas aux porteurs de projet d'en faire part. Sa révision serait donc utile à la promotion et à la vulgarisation de cette priorité transversale des contrats de ville.

Au vu des remontées de terrain lors des actions des CRPV, il existe un réel manque de visibilité de l'utilisation de la grille de cotation (G0, G1 et G2) sur les territoires. Il serait intéressant de connaître les enseignements et les impacts de cette grille.

Les outils utilisés par les porteurs de projets doivent être adaptés à la taille et à la capacité de l'association/collectivité à répondre aux appels à projets. De même, ces outils pourraient peut-être être adaptés aux publics auxquels ils s'adressent (selon qu'il s'agisse des porteurs de projet ou des instructeur·rice·s).

Par ailleurs, il serait nécessaire de renforcer les compétences d'observation et la collecte de données nationales et locales, notamment sexuées, qui font régulièrement défaut ce qui permettrait de monter des actions à partir d'un diagnostic fin et complet.

D. Valoriser les pratiques et les ressources

Depuis le lancement de l'expérimentation du BIE dans la politique de la ville, de nombreuses actions ont été conduites. Il est nécessaire de valoriser ces pratiques sous diverses formes (écrites, filmées, dessinées...) afin de communiquer largement, et auprès du plus grand nombre d'acteur·trice·s de la politique de la ville, mais aussi au-delà du champ de la politique de la ville. En effet, la politique de la ville fait partie des premiers ministères expérimentateurs, et elle peut utilement être valorisée auprès des autres politiques publiques qui seront amenées, un jour, à se saisir de l'enjeu du BIE.

CONCLUSION

L'intégration de l'EFH et du BIE dans les projets relève d'un processus lent, car cela induit l'appropriation de l'enjeu par tous et toutes. Plus largement, l'égalité femmes-hommes relève d'une lente évolution sociétale.

Il semble donc nécessaire de poursuivre et de renforcer la mobilisation autour de ces enjeux car, au-delà de la complexité qui peut leur être associés de prime abord, ils redonnent du sens aux actions, ils les renouvellent et permettent aussi de répondre au durcissement des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers populaires.

Il est nécessaire que l'État confirme sa volonté de prendre en compte l'égalité dans les budgets et formule des consignes claires. Le discours accompagnant cette attente nationale d'une priorité accordée à l'égalité femmes-hommes doit être réfléchi de manière à ne pas laisser s'installer ce vécu contraignant de l'enjeu de l'égalité. Le groupe de travail sur la création d'une norme AFNOR-SPEC pourra être un levier pour accompagner les territoires à la mise en place du BIE et plus largement à l'intégration de l'EFH dans les actions.

POUR ALLER PLUS LOIN

Accéder à l'ensemble des ressources produites par les CRPV sur le budget intégrant l'égalité :

Budget Intégrant l'Égalité - BIE - Les ressources des CRPV

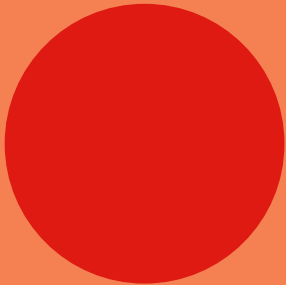
Lereseaunationaldescpv 8 février 2022 22 perles 4 vues

Cette collection présente différentes ressources émanant des CRPV sur le sujet du BIE.

- Comment intégrer l'égalité femmes-hommes dans les projets de la politique...
- Ex de scénarii avec 3 cotations G0, G1, G2 pour montrer la graduation
- Ex de grille BIE pour l'instruction - Villes au Carré
- Guide méthodologique de Villes au Carré : Comment intégrer l'EFH dans les...
- Formation BIE à destination des instructeurs politique de la ville en Indre et...

Contributrices

Émilie Arnoulet, Oriv,
Ingrid Dequin, IREV,
Cécile Dublanche, Villes au carré,
Caroline Dumand, Pôle ressources ville et développement social,
Marjorie Fromentin, Labo cités,
Caroline Moulin, Ville et Territoires,
Fleur-Anne Thibault, Ressources Urbaines.



RÉSEAU NATIONAL DES
CENTRES DE RESSOURCES
POLITIQUE DE LA VILLE



RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES DE RESSOURCES
POLITIQUE DE LA VILLE

15 rue Cautulienne
93200 Saint-Denis
www.reseau-crpv.fr